



# PRÉSENTATION DE LA FORMATION

22<sup>e</sup> session nationale

## Protection des entreprises et Intelligence économique

*(Titre I du RNCP, équivalent bac + 5)*

2018-2019

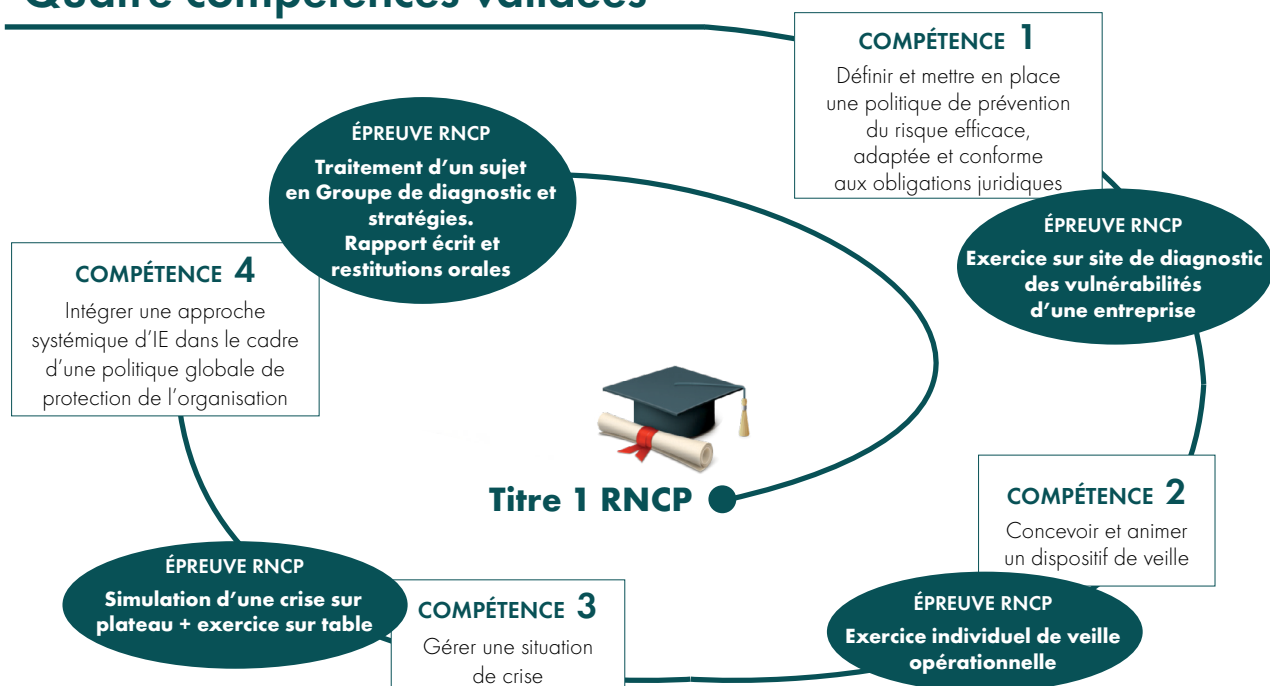
*Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde complexe et incertain. Pour faire face à la multiplication des risques et des malveillances, elles doivent désormais mettre en place une véritable culture de sécurité/sûreté et d'intelligence économique.*

## UNE FORMATION DE RÉFÉRENCE

### TROIS IDÉES FORTES :

- Développer une **vision globale de la sécurité-sûreté et une approche intégrée** de la maîtrise des risques et menaces en apportant à l'ensemble des acteurs économiques, quel que soit leur secteur d'activité ou la taille de leur structure, la culture et les savoir-faire nécessaires pour appréhender l'ensemble des enjeux de sécurité/sûreté auxquels ils peuvent être confrontés.
- Concevoir la sûreté comme un **atout de la compétitivité** et l'intégrer dans l'**élaboration de la stratégie des entreprises et leur dynamique de développement**.
- Favoriser les synergies entre les différents acteurs dans le but de construire une **vision partagée public/privée de l'intelligence et de la sécurité économiques** qui soit à la fois compatible avec la dynamique libérale de la mondialisation mais aussi soucieuse de la sécurité nationale.

### Quatre compétences validées



## PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale spécialisée « **Protection des entreprises et Intelligence économique** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les cadres de catégorie A des trois fonctions publiques et agents contractuels de niveau équivalent ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers et membres des corps de commandement des trois armées, gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;
- les consultants.

Le directeur de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

### Agrément à la formation des élus

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

### Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience

Le département fait appel à un réseau d'enseignants et d'intervenants composé de nombreux experts et praticiens reconnus de la sécurité/sûreté de la sphère institutionnelle et du secteur privé, d'universitaires spécialisés, de hauts fonctionnaires de différents ministères et de grands témoins et décideurs du monde économique et de la société civile.

### Des travaux individuels et/ou de groupe et des mises en situation

- **Un exercice sur site de diagnostic des vulnérabilités d'une entreprise**

Le diagnostic est conduit sur une journée par un groupe de 5 à 6 auditeurs aux compétences complémentaires au sein d'une entreprise. Un rapport collectif est établi à l'issue de la visite et fait l'objet d'une restitution au profit des responsables sécurité/sûreté ou chef de l'entreprise visitée. Chaque auditeur produit individuellement, par ailleurs, une synthèse stratégique du diagnostic.

- **Une simulation de gestion de crise sur plateau**

L'exercice est conduit à partir de scénarii « entreprise », en temps et en situation réels. Les auditeurs sont répartis au sein d'une cellule de crise, en responsabilité d'un poste spécifique, nécessitant des réactions, des analyses et des décisions de chacun. L'animation est organisée de manière à placer les membres de la cellule en situation de stress contrôlé.

Chaque auditeur est par la suite placé en position de pilote de la cellule de crise lors de l'exercice individuel de gestion de crise sur table.

- **Un exercice individuel de veille opérationnelle**

L'exercice est conduit individuellement en salle informatique. À partir des outils et grilles de lectures présentés préalablement, chaque auditeur construit un plan de recherche sur un sujet proposé. Au-delà de la mise en œuvre des outils techniques, l'exercice vise avant tout à apprécier l'approche systémique du sujet et la démarche intellectuelle ayant permis la conception du plan de veille.

- **Le traitement d'un sujet groupe de diagnostic et stratégies (GDS) en situation reconstituée de type cabinet de conseil**

Les groupes constitués d'une dizaine d'auditeurs se voient attribuer un thème à fort enjeu, fondé sur l'actualité récente du monde de l'entreprise. Le groupe de travail met en place son dispositif de veille, procède à l'analyse et formule des préconisations dans un rapport. En fin de cycle, ce rapport fait l'objet à la fois d'une restitution collective devant deux grands témoins expert du sujet, et d'une restitution individuelle devant un jury composé d'un expert du sujet et d'un membre du département.

### Un voyage d'études et visites

#### Déroulement

L'ensemble des enseignements comporte un volume de 273 heures réparties sur 10 semaines (à raison de 4 jours par mois, du lundi après-midi au vendredi matin). Les cours magistraux ont lieu au siège de l'Institut à l'École militaire (ou ponctuellement en région parisienne). Les visites et les exercices de mise en situation occasionneront de brefs déplacements en France.

*Les candidats admis à suivre la session ont une obligation d'assiduité aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.*

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL

22<sup>e</sup> session nationale « Protection des entreprises et Intelligence économique » – Septembre 2018 – Juin 2019

### Du 18 au 21 septembre 2018 – Journées de rentrée à l'école militaire

#### Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales (18 au 19 septembre matin)

- Les missions et le fonctionnement de l'INHESJ
- Présentation de la session nationale « Sécurité et Justice »
- Présentation de la session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique »
- Présentation de la session nationale « Management stratégique de la crise »
- Les stratégies de la sécurité et de la justice : interventions des délégués interministériels et des Directeurs généraux appartenant aux ministères concernés

#### Séminaire introductif de la session « Protection des entreprises et Intelligence économique » (19 après-midi au 20 septembre)

- Hypercompétition et guerre économique
- Les dispositifs étrangers d'Intelligence économique
- Politique publique d'Intelligence économique et acteurs territoriaux
- Informations générales sur le déroulement de la session

### 21 septembre 2018 – Ouverture des sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ, par le Premier ministre

#### Du 15 au 19 octobre 2018 – 1<sup>er</sup> séminaire

##### Intelligence économique et instruments de veille

- Le renseignement, regard prospectif
- Intelligence économique au sein des PME et grandes entreprises
- Traitement de l'information : de la veille à la décision
- Grands témoins
- La veille : théorie et pratique

#### Du 12 au 16 novembre 2018 – 2<sup>e</sup> séminaire

##### Organisation d'un dispositif de protection globale (1<sup>ère</sup> partie)

- La fonction protection (sécurité/sûreté) et intelligence économique dans l'entreprise
- La cartographie des risques en entreprise
- Entreprises et crimes financiers (corruption, blanchiment, ...)
- Les risques professionnels / les risques technologiques
- Les dispositifs de prévention et de protection
- La politique de protection de l'information
- La protection juridique du patrimoine informationnel
- La propriété intellectuelle

#### Du 10 au 14 décembre 2018 – 3<sup>e</sup> séminaire

##### Organisation d'un dispositif de protection globale (2<sup>e</sup> partie)

- Plan de prévention des risques et document unique
- HSCT : contraintes juridiques et normatives
- La protection périmétrique
- Les enjeux de la coproduction de sécurité
- L'externalisation de la sécurité pour les entreprises
- Méthodologie du diagnostic sécurité / sûreté
- Exercice de diagnostic sécurité / sûreté (sur sites)
- Le rôle de la DGSJ

#### Du 14 au 18 janvier 2019 – 4<sup>e</sup> séminaire

##### Sécurité des usages numériques

- Les enjeux de la sécurité des usages numériques
- État de la menace virale

- Veille sur les réseaux sociaux et influence sur le web / e-reputation
- Le rôle du RSSI : les enjeux pour la sécurité de l'entreprise
- L'état et la lutte contre les cybermenaces (ANSSI, OCLCTIC, ...)
- Le rôle de l'Union européenne
- Droit et technologies de l'information
- Droit et risque image
- Usage numérique et vie privée

#### Du 11 au 15 février 2019 – 5<sup>e</sup> séminaire

##### Protection des entreprises à l'international

- Les entreprises de services de sécurité et de défense
- La sûreté des collaborateurs en mobilité
- L'entreprise face aux risques interculturels
- Visite d'une structure dédiée à la sécurité des expatriés et personnels nomades – Retour d'expérience
- Obligation de sécurité et responsabilité juridique du chef d'entreprise
- Le rôle de la Direction de la coopération internationale (DCI)

#### Du 11 au 15 mars 2019 – 6<sup>e</sup> séminaire

##### Europe et stratégie d'influence

- Les stratégies d'influence
- Institution européenne et lobbying
- Les techniques du lobbying
- Influence française auprès de l'Union européenne
- La comitologie
- La normalisation en sécurité / sûreté

#### Du 8 au 12 avril 2019 – 7<sup>e</sup> séminaire

##### Management de crise, complexité et résilience

- Redonner du sens à la crise
- Le management de crise
- La communication de crise
- La gestion du stress en situation de crise
- Le plan de continuité d'activité
- Exercices de gestion de crise en plateau / visites de centres opérationnels

#### Du 13 au 17 mai 2019 – Voyage d'études à l'étranger

(Facultatif) (commun avec la session nationale « Management stratégique de la crise »)

#### Du 27 au 31 mai 2019 – 8<sup>e</sup> séminaire

##### Appréhender son environnement : éclairages spécifiques

- Compétitivité et territoires
- Secteurs stratégiques et contrôle des investissements étrangers
- Terrorisme et entreprise
- Sécurité des activités d'importance vitale
- L'arsenal judiciaire américain (discovery, deferred prosecuting agreement)

#### Du 11 au 14 juin 2019 – Séminaire de clôture

- Restitutions collectives et individuelles des travaux de groupe (GDS)
- Bilan

#### Cérémonie de remise des diplômes et cocktail de fin des sessions nationales

Certaines matinées seront consacrées à des séminaires communs avec les sessions nationales « Sécurité et Justice » et « Management stratégique de la crise », ainsi qu'avec l'IHEDN.

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

Certaines matinées seront consacrées à des séminaires communs avec les sessions nationales « Sécurité et Justice » et « Management stratégique de la crise », ainsi qu'avec l'IHEDN.

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

## DROITS D'INSCRIPTION

Session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique »	Tarif par auditeur
■ Candidatures issues et financées par des structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'Institut en moyens humains ou financiers	4 500€
■ Candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique dans leur pays	4 500€
■ Candidatures issues de structures d'emploi de moins de 50 salariés (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »)	5 000€
■ Candidatures issues de structures d'emploi de 50 à 250 salariés (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »)	6 500€
■ Candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle	4 500€
■ Candidatures d'élus locaux ou de cadres des collectivités territoriales	6 000€
■ Candidatures individuelles ou candidatures du secteur public ou privé ne relevant pas des catégories précédentes	8 000€

Un abattement de 10 % est consenti pour les personnes ayant suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation lors des deux précédentes années.

**Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.**

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

### FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle. Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.